

Federica Gatta* Tactiques et formes d'engagement des acteurs non institutionnels de la transformation urbaine

Introduction

La participation des habitants dans les processus d'aménagement se présente aujourd'hui en France comme un nouveau modèle de gouvernance de la ville. La tradition des pratiques participatives menées depuis les années 1960 se transforme aujourd'hui, entre autres avec la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains), en instance politique qui propose un nouveau paradigme de dialogue entre institutions et société civile (Bacqué, Gautier, 2011). Au plan local, ces instances politiques récentes se confrontent et s'appuient sur un tissu associatif en mutation et produisent ainsi des ajustements mutuels entre démarches institutionnelles et pratiques citoyennes.

Cet article veut interroger ces mutations en prenant en compte la position de la société civile. Si les architectes changent leur pratique dans le contexte de la participation, comment, d'un autre côté, l'engagement des citoyens évolue-t-il dans le contexte contemporain ? Qui sont les interlocuteurs auxquels les architectes se confrontent ? Quels sont leurs intérêts ?

L'analyse proposée est basée sur une recherche en cours en anthropologie urbaine et urbanisme qui observe un territoire relevant administrativement à la fois de Paris et de la communauté d'agglomération de Plaine Commune. Les principaux objets de cette observation sont les rapports d'interface entre les différentes *situations* (Agier, 2009) de transformation au niveau des politiques, des projets et des actions collectives citoyennes.

Les exemples ici présentés se réfèrent, en particulier, au quartier de la Chapelle dans le XVIII^e arrondissement de Paris. Ce quartier vit, depuis les années 1990, une forte mutation urbaine liée à la fois aux politiques de rénovation des quartiers de l'Est parisien et aux projets

* Architecte, doctorante en urbanisme, Laboratoire Architecture Anthropologie, UMR CNRS Lavue 7218.

de restructuration des limites de la ville. Ce quartier, comme toute la couronne du nord-est de Paris, est en effet un nœud emblématique de la politique parisienne des dix dernières années et représente le point de départ de la réflexion sur le Grand Paris. Sa géographie est redessinée par des projets d'équipements publics, de rénovation d'habitat insalubre, et par des grands projets de renouvellement et densification du boulevard périphérique. A travers la présentation de trois cas d'études, et donc de trois tactiques différentes d'action citoyenne (Certeau, 1980), nous chercherons à identifier l'interface entre projets et acteurs non institutionnels dans ce processus de transformation du territoire en posant la question de l'évolution des pratiques citoyennes à travers des formes de professionnalisation dans les questions d'aménagement urbain. En considérant la rénovation urbaine comme dispositif foucauldien classique et les actions citoyennes comme tactiques d'action politique, nous essayerons enfin de comprendre quel espace de « profanation » (Agamben, 2006) il y a pour la liberté des citoyens dans le processus de signification de la ville.

Compétences techniques

Le premier cas que nous allons observer est celui d'une action collective liée à des processus de concertation officiels. L'Association du suivi de l'aménagement Paris Nord-Est 18 (ASAPNE18) a une longue histoire de mobilisation initiée dans les années 1990. En réaction à un projet de densification, proposé pour un terrain ferroviaire désaffecté au long de la rue Pajol dans le XVIII^e arrondissement de Paris, un collectif réunissant plusieurs associations et habitants du quartier de La Chapelle a organisé une mobilisation provoquant la « congélation » du projet. Face à un aménagement qui voulait apporter des centaines de nouveaux logements dans ce quartier déjà dense, les associations ont défendu la nécessité de construire des équipements publics et de préserver l'héritage industriel de cette partie de la ville. En 2000, ce groupe s'est réuni dans une coordination de différentes associations (CEPA, Coordination Espace Pajol) et s'est engagé dans le processus de concertation d'une nouvelle ZAC proposée sous le mandat de Bertrand Delanoë, qui prévoyait la construction d'activités et d'équipements. Leur action s'est, au début,

concentrée sur la préservation de l'ancienne halle industrielle qui occupait cette friche le long des voies ferrées et qui devait être démolie. L'expertise concernant la qualité de l'espace architectural (alimentée par la présence d'architectes), grâce à laquelle les habitants ont argumenté leur position lors de la première réunion de concertation publique en décembre 2002, a été leur porte d'entrée dans la négociation sur la qualité spatiale et sociale du projet. Pendant ce processus de négociation, ils ont proposé, entre autres, la création d'espaces associatifs et d'une salle de spectacle et ont impulsé le projet d'un jardin public.

Suite à cette expérience, la coordination a décidé en 2008 de se constituer en association afin de suivre les transformations urbaines du quartier avec une attention particulière aux projets du Grand Projet de renouvellement urbain Paris Nord-Est¹ dans le secteur du XVIII^e arrondissement. L'association est actuellement engagée sur le projet « Chapelle International », qui constitue la première opération de ce secteur, aménagé sur un terrain de la SNCF. Ses activités sont vouées à la sollicitation des comités de suivi et des réunions d'information, à la proposition de modifications du projet à travers des maquettes, à l'organisation de réunions publiques informelles, à l'animation d'un blog et à la coordination des instances d'intérêt sur les transformations du quartier de la part d'artistes et d'autres associations, comme celles des amicales de locataires riverains du projet. Ces activités ont comme objectif d'opérer une pression continue sur les institutions et de dégager la parole des habitants afin d'influencer les décisions des aménageurs. Comme écrit dans la Charte d'engagements et d'orientations de l'association², il s'agit de « proposer un espace de réflexion, de discussion et de proposition à celles et ceux qui souhaitent prendre leur destin en main et dessiner le paysage urbain de demain ». En particulier, l'association est en train de se battre pour améliorer la qualité et augmenter la quantité d'espaces publics prévus dans le projet.

Fig. 1 : Projets d'aménagement parisiens. Le quartier de La Chapelle et ses périmètres de rénovation (source Atelier parisien d'urbanisme et Direction de l'urbanisme de Paris).



Au vu de la présence d'architectes et d'urbanistes, ainsi que de la capacité des membres de l'association à organiser des autoformations sur des sujets spécifiques d'architecture et d'urbanisme, on pourrait se demander si la maîtrise des questions techniques de ce groupe en conditionne la caractéristique fondamentale et favorise sa capacité à pousser les limites de la concertation institutionnelle. En effet, cette capacité à se rapprocher du langage technique semble mettre à l'aise des architectes comme F., qui travaille au plan urbain de Chapelle International et qui trouve que « les gens qui sont autour de la table font des remarques tout à fait pertinentes (...). Il y a une réelle compréhension du projet (...), c'est extrêmement important pour que le dialogue puisse avoir lieu (...), on a affaire à des gens qui sont éclairés » (septembre 2012).

Un des responsables de l'association, qui n'est pas architecte et qui a toujours été impliqué dans le militantisme associatif lié aux causes des droits de l'homme et aux aides pour les jeunes, explique son engagement en parlant de l'importance de l'aménagement urbain dans la solution des problèmes sociaux du quartier.

« A ce moment-là, je me suis dit que je trouvais peut-être intéressant que cet engagement ait plus un caractère local. (...) Moi, la réflexion que je me suis faite par rapport à toutes ces questions, par rapport à toutes ces problématiques, c'était : bon, de toute façon, une des solutions pour faire reculer ce problème de la toxicomanie, qui est très agressif pour les gens, c'est de jouer

également sur l'urbain, sur les aménagements et aussi sur l'habitat. (...) Ce qui m'intéressait, c'est de voir, par rapport au quartier, ce qui pouvait être de nature à faire changer les choses. Et moi, je me suis mis tout de suite (...) sous l'angle : ce qui va faire changer les choses, ce sont les projets d'aménagement urbain, parce que ce quartier en a besoin. À l'époque, ce quartier n'avait pas d'équipements pour les jeunes, donc c'était aussi un problème. » (H., retraité, juin 2012)

Le témoignage de H. semble bien représenter le cadre social et politique dans lequel ces initiatives citoyennes ont lieu. Dans les vingt dernières années, nous pouvons en effet observer de nouveaux répertoires d'action citoyenne « non-formelle » (Sassen, 2004) affiliés à une sensibilité que l'on pourrait définir comme post-globale et qui mettent l'espace au centre des revendications militantes. Les luttes sociales semblent en effet trouver dans la ville un lieu où se spatialiser et devenir tangibles. D'un autre point de vue, l'on pourrait dire que la ville devient un objet incontournable de la revendication politique. Dans cette optique, l'objectif d'associations comme ASAPNE 18 est d'aller au-delà de l'expression d'intérêts locaux de riverains pour se constituer en tant que groupe d'habitants qui participent activement aux transformations globales de la ville et à l'idée de société qui est sous-tendue.

Jeu de rôle politique

Pendant le temps incertain du projet et de sa réalisation, il y a aussi des actions concrètes de réappropriation des espaces qui se mettent en place. La question de l'occupation des bâtiments vides dans la ville semble aussi se modifier dans les dernières années, à travers notamment de nouvelles pratiques d'intégration institutionnelle des squats d'artistes dans Paris. Ceci a aussi lieu grâce à des nouvelles capacités de gestion et de négociation de la part des squatteurs.

Curry Vavart est une association née en 2004 qui a occupé plusieurs bâtiments dans Paris depuis sa création. Il s'agit d'un collectif rassemblant une centaine de jeunes membres actifs provenant principalement du monde des arts plastiques et du spectacle. Ce noyau se compose également d'étudiants, de chômeurs et de précaires. Leur provenance est principalement parisienne, mais les bénévoles font aussi partie de réseaux nationaux. Actuellement, l'association gère deux espaces, dans le XVIII^e et dans le XX^e arrondissement, avec des

conventions d'occupation temporaire en accord respectivement avec la SNCF et le bailleur social 3E. Curry Vavart promeut sa capacité de gérer des espaces mutualisés en mettant des bâtiments vides à disposition d'artistes en quête de lieux de travail. L'association a hébergé en 2012 environ 80 compagnies de théâtre ou de danse pour des répétitions et des spectacles. La spécificité de son action repose également sur une capacité de négociation, avec les mairies et les propriétaires, développée à travers l'expérience et la connaissance des contraintes légales et techniques, et une capacité d'organiser les lieux de manière « responsable » en offrant aussi un service culturel pour les quartiers qui les hébergent. Cette modalité de gestion des espaces précaires et des compromis institutionnels est posée en contraposition explicite avec la culture anarchiste du conflit ouvert, en y opposant une posture définie par les militants eux-mêmes comme « nomadisme urbain ». Les activistes de l'association croient, à travers leur pratique, dans une nouvelle possibilité de reconnaissance institutionnelle des occupations artistiques éphémères dans Paris.

« On fait notre première occupation dans le XX^e arrondissement (...), du coup on y fait des spectacles, des expositions, on est chez nous, on commence à créer une ambiance famille (...). Après, il y a la préfecture de Paris qui vient nous voir, c'est à ce moment que moi je commence à m'occuper de moins en moins de ma pratique artistique et de plus en plus de l'organisation administrative de l'asso et des relations avec l'avocat, la police et la Mairie de Paris, qu'on commence à solliciter à ce moment-là. On fait des événements et puis on commence à demander un rendez-vous en mettant en avant le fait qu'on permet à la jeune création de se développer dans le cadre du manque d'espaces associatifs et de travail pour les jeunes à Paris. » (B. professeur d'arts plastiques, septembre 2012)

Cette démarche semble être encouragée par une politique récente³ de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris dans la gestion des squats, qui vise à renforcer l'image de Paris comme une ville de « création artistique ». En 2009, un vœu⁴ a été déposé au Conseil de Paris par l'adjoint aux transports et espaces publics de la Mairie de Paris et adjoint à la culture du XX^e arrondissement, Julien Bargeton, demandant que les espaces « intercalaires » non aptes à l'habitation puissent être systématiquement donnés en gestion temporaire à des collectifs pour en faire des espaces artistiques mutualisés. Pour l'instant, cette politique reste conditionnée par les relations de confiance que les squatteurs réussissent à instaurer avec les institutions,

surtout pour ce qui concerne le respect de l'accord sur la libération des bâtiments au moment du début des projets de rénovation.

« On sollicite aussi l'Hôtel de Ville, qu'on arrive à rencontrer parce que la Mairie du XX^e renvoie à l'Hôtel de Ville qu'on est sympa (...). Grosso modo ils voient qu'on est bien organisés, qu'on est présentables, on sait un peu les usages, on a le patrimoine culturel et symbolique qu'ils ont, quoi. (...) On a très vite compris quel discours on devait avoir pour obtenir les choses. C'est un discours... certes t'as un peu un jeu de théâtre qui vise à faire de toi un personnage sur-responsable et bien organisé alors que bien évidemment nous on bricole aussi (...), c'est finalement un discours conscient de l'intérêt des deux parties et de la nécessité de trouver un accord. » (B. professeur d'arts plastiques, septembre 2012)

La capacité de produire un discours politique et de se proposer comme des sujets « responsables » fait des expériences comme celle de Curry Vavart des exemples qui montrent comment une instance « alternative » liée à la revendication d'une modalité d'occupation de l'entretemps de la ville est en train d'être intégrée dans la gestion du patrimoine foncier urbain.

L'action de ce collectif nous renvoie à une autre caractéristique de ces engagements citoyens : celle d'une forme d'action antilibérale qui semble dessiner une nouvelle gestion du conflit social en se posant en contrepoids des luttes des années 1990. Les actions comme celles de Curry Vavart ne mettent pas en contradiction la création de lieux alternatifs et la négociation avec le pouvoir politique. Cet objectif passe forcément par une responsabilisation et une action directe, lesquelles impliquent une prise en charge des questions de gouvernance urbaine et de transformation.

Rapport aux institutions et constitution de réseaux

Mais qu'arrive-t-il quand ce temps intercalaire touche à son terme ? Le Jardin d'Alice est un squat d'ateliers d'artistes installé dans le quartier de La Chapelle sur un site en convention avec le bailleur social Paris-Habitat. Cette structure, même en étant plus réduite en termes de nombre de bénévoles actifs, a un profil très similaire à celui de l'association Curry Vavart et possède le même rayonnement auprès du public, hébergeant aussi un bon nombre d'artistes étrangers. Les deux collectifs s'insèrent en effet dans une tradition parisienne de squats d'artistes « institutionnalisés » qui a été initiée par le squat du

56 rue de Rivoli dans le I^{er} arrondissement de Paris (duquel proviennent les fondateurs du Jardin d'Alice) et par l'Association Co-Arter, qui a créé le squat nomade Théâtre de Verre, qui se trouve aussi actuellement dans le quartier de La Chapelle (duquel proviennent les fondateurs de Curry Vavart). L'espace du jardin d'Alice est composé d'une maison à deux étages du XIX^e siècle et d'un jardin d'environ 650 m² dont la dernière propriétaire, Mme Alice, donne le nom au lieu. La convention d'occupation a été signée en 2009 en vertu de l'accord que le site soit libéré au début des travaux prévus pour la réhabilitation des logements existants et la construction de 17 nouveaux logements sociaux à la place de la maison occupée. Le bailleur avait en effet déjà lancé un concours pour ce projet qui prévoyait aussi la réhabilitation d'une grange et d'un bâtiment datant de 1836, et la conception d'un nouveau jardin pour le complexe résidentiel. Pendant les procédures d'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet, les élus⁵ de la mairie du XVIII^e ont fait pression pour que le jardin existant, classé comme espace vert protégé, soit ouvert au public. Cette proposition a été suivie par le projet d'une gestion associative de 200 m² à l'intérieur du jardin qui devrait être attribuée à Ecobox, jardin partagé qui a une longue histoire dans le quartier et qui se situe actuellement en face du Jardin d'Alice. Suite à cette proposition, les architectes et les paysagistes lauréats du concours ont été invités par Paris-Habitat à rencontrer l'association présente sur le site, et la nouvelle association candidate pour la gestion de l'espace associatif.

« J'ai pensé que c'était une démarche assez originale... En coopérant avec le Jardin d'Alice, quand on avait besoin de faire des relevés, quand on avait besoin de faire quelque chose, ils ont toujours été présents, ils ont toujours été ouverts. Je pense qu'il s'est créé un lien et on a vu l'impact que pouvait avoir le Jardin d'Alice d'un point de vue socioculturel dans le quartier (...). Je ne crois pas me tromper en disant que le Jardin d'Alice, ils ont pas mal d'activités avec les enfants du quartier ou du lycée... Ils font des activités artistiques, voilà, participatives. » (R. architecte du projet Paris-Habitat, septembre 2012)

Le Jardin d'Alice, Ecobox et Curry Vavart font partie du collectif Portes ouvertes de La Chapelle (POLC), qui réunit les jardins partagés et les squats d'artistes du quartier. L'intention à l'origine de cette organisation collective, comme le dit L., plasticienne du Jardin

d'Alice, est de « faire du lobbying à l'échelle du quartier » (mars 2012). Ce regroupement de six associations se base sur une prise de conscience du fait que chacun de ces groupes se retrouve individuellement à gérer le même type de négociation pour l'occupation temporaire de friches et de bâtiments avec les mêmes interlocuteurs publics : bailleurs sociaux, SNCF, Mairie de Paris. En soulignant le poids de cette capacité de négociation dans les documents de présentation des Portes ouvertes, ils réclament une reconnaissance de l'intérêt public de leurs « initiatives nomades et éphémères » (flyer du 1^{er} avril 2012). Ils s'opposent donc à la politique officielle de rénovation des quartiers et au développement de nouveaux projets « qui ne s'intègrent pas forcément dans la vie actuelle du quartier », comme le souligne O., salarié d'Ecobox, lors d'une réunion de quartier (mars 2012).

Face à ce projet de « relais associatif », les deux associations concernées par le nouvel aménagement ont décidé de « jouer le jeu » plutôt que de s'opposer au projet. Dans les réunions du collectif, L. du Jardin d'Alice souligne leur point de vue en disant : « Nous n'avons pas de légitimité sur le quartier. Nous sommes ici seulement depuis trois ans. Maintenant qu'on est forcés de partir, c'est aux habitants de se battre pour ces espaces » (juillet 2012). Si d'un côté le squat a confirmé son caractère nomade, le jardin partagé s'est engagé à négocier pour maintenir le plus possible l'esthétique actuelle du jardin. Cette opération s'est concrétisée à travers une série de rencontres entre les architectes, les paysagistes et les représentants du jardin partagé sur le site, plan à la main. Au cours de ces rencontres, les concepteurs se sont montrés réceptifs pour redessiner le projet initial, toujours en affirmant les limites normatives d'un espace vert public et protégé (accessibilité et contrôle, restriction dans l'utilisation de certaines plantes...). Le résultat a été de maintenir l'organisation formelle du jardin actuel et de créer un espace associatif événementiel plutôt qu'un espace de jardinage à cause des restrictions de sécurité. Pendant les réunions, le dialogue s'est instauré surtout sur la base des compétences communes de jardinage et de paysagisme des deux parties, et aussi sur le partage d'une vision du jardin public comme lieu de vie et de production et non seulement d'agrément passif.

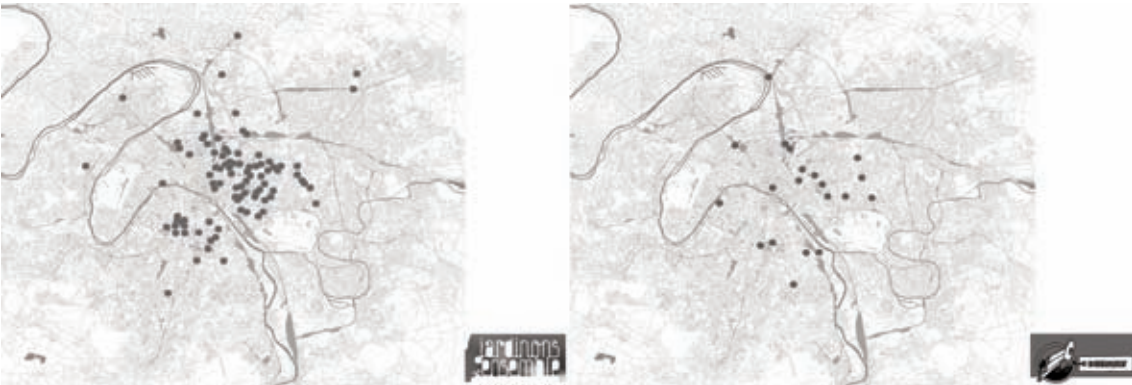
Fig. 2 : Les lieux des Portes ouvertes de La Chapelle et périmètres de rénovation du quartier. La parcelle du Jardin d'Alice.



Cette parcelle est donc devenue un lieu d'expérimentation dans lequel une mutualisation des expériences associatives a essayé d'influencer le nouveau projet, avec l'objectif de ne pas effacer l'histoire de l'occupation temporaire du lieu. Ceci a pu se faire grâce à une volonté politique qui s'est appuyée sur une capacité des actions collectives à savoir créer un objectif commun pour un espace. Si, d'un côté, cet exemple nous parle encore une fois d'une forme de négociation entre lieux alternatifs et politiques urbaines, de l'autre, la collaboration entre différents types d'actions associatives dans un contexte local ouvre la question de la prolifération des initiatives d'occupation temporaire dans des quartiers en transformation. En région parisienne, depuis les dix dernières années, ce type d'initiatives s'est en effet diffusé de manière croissante. À l'heure actuelle, environ 100 jardins partagés officiels et 20 squats d'artistes actifs se trouvent dans Paris et en première couronne, principalement localisés dans le nord-est de la région. La quasi-totalité des jardins partagés est aujourd'hui conventionnée par les mairies avec des baux précaires similaires à ceux des squats conventionnés. Ces groupes, en proposant des initiatives qui se veulent porteuses d'un intérêt général et en accédant à des subventions d'action sociale, entrent donc en contact avec des associations d'habitants, des collectifs d'architectes et des instances de

mutualisation de services des quartiers populaires. Ces configurations complexes restent liées à l'existence de projets de rénovation urbaine, et donc de lieux de transition, et à des dispositifs de subvention des politiques de la ville.

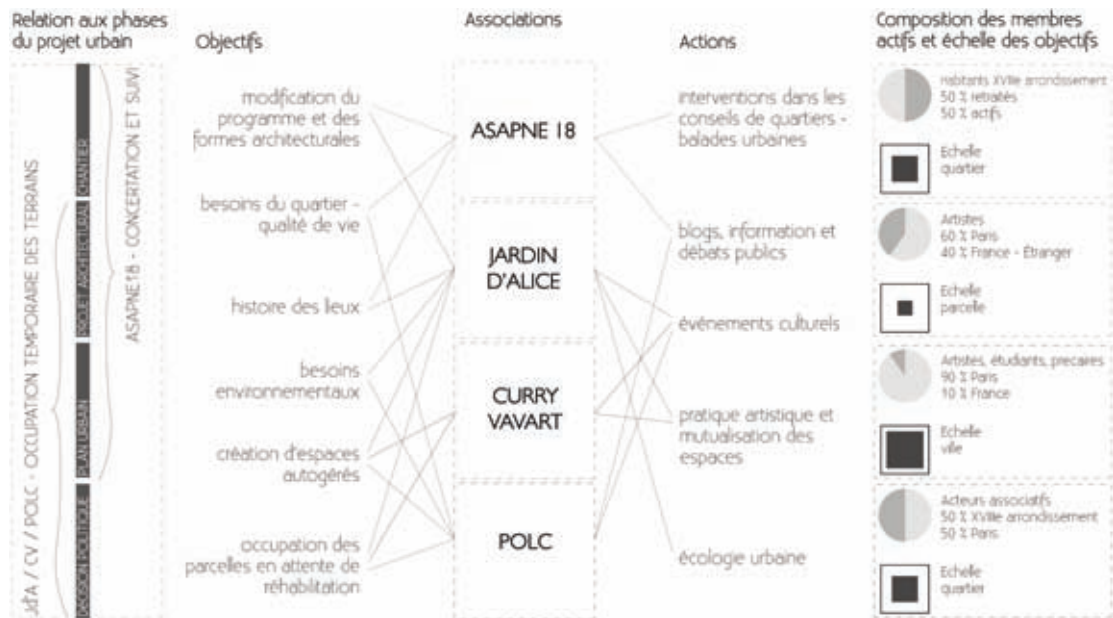
Fig. 3 : Jardins partagés et squats d'artistes dans l'agglomération parisienne (source Graine de jardins et Intersquat)



Des pratiques aux tactiques

Ces trois exemples nous aident donc à requestionner le rôle des actions citoyennes dans la transformation spatiale du territoire et leur professionnalisation dans l'aménagement urbain. Ce qui semble ressortir par ce petit cadre du quartier de La Chapelle, ce sont des controverses liées au processus d'*empowerment* (Bacqué, 2013) et de légitimation des associations, et au lien entre marge physique, politique et espace public.

Fig. 4 : Tableau récapitulatif des actions et des objectifs des cas d'étude présentés.



La première tactique présentée se base sur la mobilisation de compétences techniques de programmation. L'objectif de l'association est de mettre au centre du débat l'intérêt public du projet, les besoins du quartier et la nécessité d'informer et responsabiliser les citoyens en utilisant la formule de « maîtrise d'usage⁶ ». La capacité de montrer une expertise technique se révèle dans ce cas non pas comme un objectif en soi mais comme une nécessité, comme un « contre-dispositif » (Agamben, 2006) qui sert à briser les dispositifs de la concertation institutionnelle. Dans un contexte où les habitants sont souvent seulement informés des contenus superficiels du projet, la maîtrise des questions techniques devient en effet un moyen fondamental de légitimation pour entrer dans le débat afin de se « faire entendre ». Dans ce sens, une telle expertise sert à « rendre à l'humain » (Agamben, 2006) les questions techniques elles-mêmes. Dans la situation actuelle, c'est seulement en « menaçant » la

certitude du processus d'aménagement avec des arguments spécialisés et une continuelle mise en cause des enjeux du projet que ces actions peuvent ouvrir des espaces de discussion. Une contradiction réside cependant dans le fait que les arguments techniques appartiennent au monde de la « maîtrise officielle » des experts du projet, qui n'est pas le « terrain » des habitants, même quand il s'agit d'habitants « éclairés ». Ainsi, on comprend pourquoi ces actions restent dans une forme de tactique, en tant qu'action sur un terrain autre que le sien, et pourquoi elles ne cherchent pas à évoluer vers une action stratégique. C'est en ce sens que la compétence technique se révèle être une limite qui enferme la notion de « maîtrise d'usage » dans une forme profane du dessin urbain. Le résultat fondamental de ces actions reste, en revanche, celui de formuler le besoin d'une gestion de la transformation comme moment d'« incertitude » entre la décision politique d'intervention et la réalisation du projet architectural, et comme un « processus d'action ouvert » (Pinson, 2005).

De la même manière, les *ruses* (Certeau, 1980 ; Biase, 2006) politiques de Curry Vavart tendent à se placer dans une sphère de légitimité qui se concentre sur la reproduction d'un dialogue institutionnel. Les squatteurs utilisent des discours, en réponse à des requêtes institutionnelles, en montrant une expertise professionnelle de gestion proche d'une entreprise ou d'un groupe politique. Ce fonctionnement ouvre une réflexion sur l'accessibilité de ces pratiques d'occupation à des sujets qui ne sont pas capables de reproduire ce type de discours. Une controverse est également représentée par l'inscription de ces pratiques dans d'une forme d'« urbanisme situationnel » (Fezer, Heyden, 2007) qui met en avant les fonctions événementielles de la ville et son image éphémère. Si cette politique d'exceptionnalité qui parle de « métropoles créatives » est en train de définir un nouveau champ d'action et donc d'intégrer de nouveaux besoins, il devient en effet nécessaire de comprendre son sens au-delà des enjeux de spectacularisation de la ville. D'autre part, il ressort aussi que la capacité de gestion de Curry Vavart est en réalité une capacité de « savoir bricoler », de recycler les espaces de la ville avec peu de moyens en les transformant en de véritables lieux de vie grâce à la mise en place de tactiques d'« appropriation de l'espace » (Ripoll, Veschambre, 2008) non exclusives dans une *entre-temps* parallèle à celui du projet et sur des espaces « en attente ».

D'autre part, le conflit de légitimité qui se dégage dans le cas du Jardin d'Alice est explicitement lié à une question de temporalité. Dans un contexte où ces actions situées entre légalité et illégalité se posent sur le même plan qu'une action citoyenne guidée par des habitants, leur légitimité est limitée par le fait que leur « habiter » ne se déploie pas dans un temps suffisamment long. Face au fait que « l'habitant » est la figure privilégiée de la participation, l'association s'exclue de cette catégorie en admettant de renoncer à proposer une modification substantielle du projet. Derrière l'affirmation de la force du caractère nomade de ces initiatives, il y a en effet un manque de légitimité dans la défense du même intérêt général qui devrait justifier le support de ces initiatives par des dispositifs de la politique de la ville. La modification proposée se concentre par conséquent sur une proposition principalement esthétique dans laquelle l'autogestion de l'espace est réduite à moins d'un tiers du petit terrain et est cadrée par les normes d'un espace vert protégé. Cependant, le conflit d'échelle spatiale et politique qui surgit dans ce contexte semble intéressant. Cette micro-échelle pose la question de l'interaction potentielle entre temporalités éphémères locales et enjeux de signification de l'espace public d'échelle plus large, en les replaçant dans une échelle intermédiaire liée au contexte du quartier. Cette tactique de négociation avec les institutions montre par ailleurs la valeur de la rencontre entre une volonté politique, la présence d'un réseau associatif et une maîtrise d'œuvre. Une telle rencontre peut en effet libérer des éléments conflictuels en stimulant un « engagement critique » (Miessen, 2010) des architectes.

En conclusion, la controverse majeure qui semble ressortir est celle du type de pouvoir que ces associations souhaitent obtenir. On pourrait se demander si l'aspiration de ces démarches serait simplement d'être intégré dans les politiques officielles. Mais la revendication de l'existence d'une expertise comme celle de la « maîtrise d'usage » ou la revendication d'un nomadisme que l'on pourrait définir comme « assisté » parlent plutôt d'une tension entre liberté d'action et reconnaissance institutionnelle. Cette tension semble alimentée par une politique qui privilégie des actions et des discours qui sont déjà culturellement homogènes à ceux du pouvoir public. La réflexion qui

se pose est donc la capacité d'interaction entre politiques et actions citoyennes, et leur réceptivité au « droit de changer et réinventer la ville » (Harvey, 2012). Dans cette optique, ce qui semble intéressant n'est pas la participation en tant que dispositif technique mais le processus de naissance et d'intégration de nouvelles instances. Les figures d'engagement des cas d'études présentés mettent au jour un rapprochement des associations d'habitants et des mouvements sociaux de plus en plus fort autour des questions urbaines. Ce rapprochement concerne non seulement la construction de la ville en général, mais aussi les institutions et les acteurs qui en gèrent le développement. Les stratégies de concertation, tout en étant le catalyseur de ce rapprochement, semblent a contrario profiter de ces tactiques d'une manière encore non officielle et opaque. En effet, sous l'impératif de la représentativité politique et de la vision de la ville à grande échelle, ces « acteurs charnières » restent, dans les discours officiels, encore instrumentalisés ou dévalorisés par des arguments qui les représentent comme des moteurs de gentrification ou des freins au développement. Cette ambiguïté contribue d'ailleurs à occulter le problème de la relation entre espace public et conflits sociaux et celui de la possibilité d'alimenter la « sphère publique » (Habermas, 1991) de l'espace urbain au sens large. L'espace public reste en effet non seulement l'objet central de dispute entre les différents acteurs, mais aussi le lieu privilégié où cette dispute devrait prendre forme. Si, d'un côté, ce qui semble être souhaité est un modèle d'espace public ouvert à l'expression plurielle et à la contestation ouverte, de l'autre, son processus de conception s'y oppose. Les possibilités de se réunir, d'ouvrir des débats ou tout simplement d'agir ensemble sont les réelles questions politiques qui émergent des pratiques des associations. Elles devraient replacer l'importance de l'espace public dans sa phénoménalité et donc dans la visibilité qu'il donne à l'action (Arendt, 1958). Mais si c'est la capacité de s'exposer publiquement qui définit une citoyenneté active, les espaces où cette citoyenneté se cache restent les lieux hybrides, des espaces d'*entre-deux* (Agier, 2007) dont c'est justement une « confusion » de compétences qui rend possible la remise en question de la valeur politique des espaces urbains.

Notes

1. Les GPRU sont onze périmètres de rénovation institués en 2002 au long du boulevard périphérique : http://www.paris.fr/politiques/vie-de-quartier/grand-projet-de-renouvellement-urbain-g-p-r-u/rub_6144_stand_612_port_13817.

2. asa-pne.over-blog.com

3. Depuis la mandature de Paris de Bertrand Delanoë plusieurs squats d'artistes, comme la Forge ou le Théâtre de Verre, ont été soutenus à travers des conventions temporaires et des relogements. Un moment clé de cette politique a été le rachat de l'immeuble du 59 rue de Rivoli, squatté par des artistes depuis 1999, et sa réhabilitation et remise à disposition des artistes en 2009.

4. Un vœu déposé au Conseil de Paris consiste en l'expression d'un souhait par un conseil d'arrondissement, la prise de décision ne relevant pas de l'exercice de ses pouvoirs propres. (Source <http://www.groupe-ump-paris.org/Competences-et-fonctionnement-du#.UkHwdRxZqI8>)

5. Notamment l'adjoint au maire chargé des espaces verts et de l'environnement, Pascal Julien, qui soutient fortement les initiatives associatives du XVIII^e arrondissement.

6. La notion de « maîtrise d'usage » a pris pied en France dans les dix dernières années. Il s'agit d'une formule encore polysémique et ambiguë qui fait référence au savoir des usagers et à sa prise en compte dans les démarches participatives. À Paris, cette définition s'est affirmée en particulier pendant les années 2000 dans la concertation de la ZAC Rive Gauche (qui est une référence fondamentale de l'action de l'association ASAPNE18). Le rapprochement du concept de « maîtrise » de celui d'« usage » est notamment problématique par rapport à la définition d'un savoir qui serait uniquement basé sur l'expérience directe d'un objet (espace urbain).

NB: S'agissant d'une recherche en cours, dans un souci d'uniformité, tous les noms des interviewés et leur fonction spécifique ont été anonymisés. Ce dispositif d'anonymisation ouvre une question plus large sur le statut privé ou public de la parole recueillie pendant l'enquête de terrain. Cette question sera approfondie dans le cadre de la thèse en cours de rédaction.

Références

AGAMBEN G., 2007, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Rivages, Paris [2006].

AGIER M., 2009, *Esquisse d'une anthropologie de la ville*, Bruylant-Academia, Louvain-la-Neuve.

AGIER M., 2007, « Politiques urbaines sans auteur. Une anthropologie des situations », *Multitudes* n°31 4/2007, p. 51-60. URL : www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-51.htm.

ARENDRT H., 1983, *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris [1958].

BACQUÉ, M.-H., GAUTHIER M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen

participation” de S. R. Arnstein », *Participation* n°1, p. 36-66. URL : <http://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-36.htm>.

BACQUÉ, M.-H., BIEWENER C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, Paris.

DE BIASE A., 2006, « Ruses urbaines comme savoir », dans JACQUES P. B. et JEUDY H.-P., *Corps et décors urbains*, L'Harmattan, Paris.

DE CERTEAU M., 1990, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire, 2. Habiter*, Gallimard, Paris [1980].

FEZER J., HEYDEN M., 2007, « L'ambivalence de la participation et l'urbanisme situationnel », *Multitudes* n°31 4/2007, p. 83-90. URL : www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-83.htm.

FLEURY A., 2001, « Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité. Le cas de Paris intra-muros », dans BILLARD G. (dir.), « Les arènes du débat public urbain », *L'Espace Politique* n°10, URL : <http://espacepolitique.revues.org/index1560.html>.

FOUCAULT M., 2001, *Dits et écrits II*, Gallimard, Paris [1994].

HARVEY D., 2012, *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*. Verso, New York.

HABERMAS J., 1991, *The structural transformation of the public sphere. An inquiry into a category of bourgeois society*, Massachusetts Institute of Technology Press, Cambridge MA USA [1962].

MIESSEN M., 2010, *The nightmare of participation*, Sternberg Press, Berlin.

PINSON G., 2005, « Le projet urbain comme instrument d'action publique », dans LASCOUMES P. et LE GALÈS P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Science Po, Paris, p. 199-233.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2008, « L'appropriation de l'espace comme problématique », dans RIPOLL F. et VESCHAMBRE V., (dir.), « L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir », *Noröis* n°195, p. 7-15. URL : <http://noröis.revues.org/477>.

SASSEN S., 2004, « Local actors in global politics », *Current Sociology* n°52, p. 649-670. URL : <http://csi.sagepub.com/cgi/content/abstract/52/4/649>.

SOTGIA A., 2011, *Edifier sans bâtir. Le Grand Paris, Métropole du XXI^e siècle*, rapport de recherche pour le programme Research in Paris, Laboratoire Architecture Anthropologie, ENSA Paris-La Villette. URL : http://www.laa.archi.fr/IMG/pdf/edifier_sans_batir-site-DEF.pdf.

TVK, 2008, *No Limit. Étude prospective de l'insertion urbaine du périphérique de Paris*, Mairie de Paris/Pavillon de l'Arsenal, Paris.